



La modélisation des pratiques féminines

Saison 2022-2023

Une Licence = une offre de pratique

Les féminines Saison 2022 - 2023



Joueuse née en	Sa licence	Avec les filles, elle peut jouer en	Avec les garçons, elle peut jouer en
2017	U6F	U8F	U7
2016	U7F	U8F	U7 - U9
2015	U8F	U8F	U7 - U9
2014	U9F	U11F	U9 - U11
2013	U10F	U11F	U11 - U9
2012	U11F	U11F - U13F	U11 - U12 - U13
2011	U12F	U13F	U12 - U13 - U11
2010	U13F	U13F - U15F	U13 - U12 - U14 - U15
2009	U14F	U15F	U14 - U15 - U13
2008	U15F	U15F - U18F	U15 - U14
2007	U16F	U18F - SF*	U15
2006	U17F	U18F - SF*	
2005	U18F	U18F - SF	
2004	U19F	SF	

- **En rouge** les surclassements autorisés après accord médical (article 73 des Règlements Généraux FFF)
- **En bleu** les déclassements autorisés dans la catégorie immédiatement inférieure (article 155 des Règlements Généraux FFF)
- **3 joueuse U16F peuvent participer à la compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)**
- **3 joueuses U17F peuvent participer à la compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)**



U16F / U17F EN SENIORS F



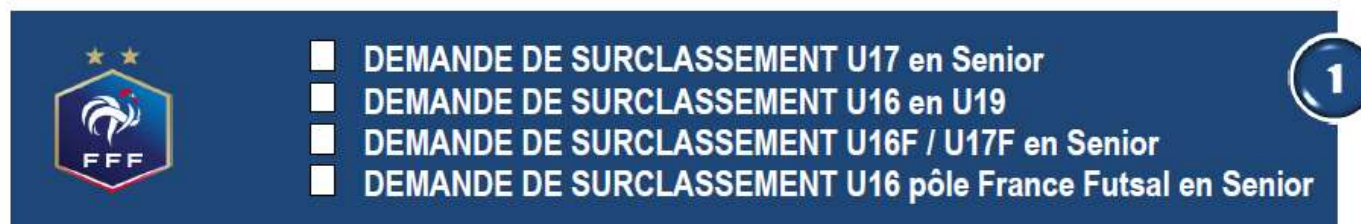
ARTICLE 73 DES R.G. FFF Demande de surclassement OBLIGATOIRE

- U16F** • 3 joueuses U16F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)
- U17F** • 3 joueuses U17F peuvent figurer sur la feuille de match en compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF)

La participation des joueuses U16F et U17F présentes sur la liste des joueuses des pôles espoirs féminins ou internationales jeunes féminines fournie par la DTN est autorisée sans limitation (NATIONAL DIVISION 1 à REGIONAL 1 FEMININ) mais ne sont pas exemptées de la demande de surclassement.

Bordereau disponible sur le site suivant:

<https://foot-centre.fff.fr/documents/?cid=121&sid=5&scid=155&sscid=-1>



Dans les conditions de l'article 73-alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF et s'ils satisfont à l'ensemble des examens demandés :



Les féminines Saison 2022 - 2023



Sont autorisées à jouer en
SENIORS F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U20F et SENIORS F

U19F et U18F

U16F et U17F autorisées sous réserve du dossier
médical de surclassement

Sont autorisées à jouer en
U18 F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U18F

U17F et U16F

U15F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF

Sont autorisées à jouer en
U15 F
FOOT à 8 ou FOOT à 11

U15F et U14F

U13F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF



Les féminines Saison 2022 – 2023



Sont autorisées à jouer en
U8 F
FOOT à 4

U8F , U7F et 6F

PLATEAUX U7 Garçons

Sont autorisées à jouer en
U11 F
FOOT à 5

U11F , U10F et U9F

PLATEAUX U9G ou U11F

Sont autorisées à jouer en
U13 F
FOOT à 8

U13F et U12F

U11F limitée à 3 joueuses sur la feuille de match sous
réserve de l'article 73 des R.G. FFF



EQUIPE FEMININE EN MIXITE



ARTICLE 155 DES R.G. FFF

Bien choisir sa pratique en fonction des années d'âge



les équipes féminines U15F ou U14F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15.



les équipes féminines U13F ou U12F peuvent participer à des épreuves départementales masculines U11, U12 ou U13.



les équipes féminines U11F peuvent participer aux critères masculins U11.



les équipes féminines U10F peuvent participer aux plateaux masculins U9.



les équipes féminines U9F peuvent participer aux plateaux masculins U9.



les équipes féminines U8F peuvent participer aux plateaux masculins U7.

